

# FICHE

## Refonte des documents réglementaires en copropriété

*Dans une copropriété, plusieurs documents sont indispensables pour son bon fonctionnement.*

**Nouveauté:** en application de la loi Elan, l'existence des parties communes spéciales et des parties communes à jouissance privative est soumise à leur mention expresse dans le règlement de copropriété. Les syndicats de copropriétaires ont jusqu'au 23 novembre 2021 pour mettre en conformité leur règlement de copropriété.

### A. Nature de l'aide

Lorient Agglomération accorde une subvention aux Syndicats De Copropriétaires (SDC) qui procèdent à la mise à jour du règlement de copropriété et/ou de l'état descriptif de division.

**Toute demande de subvention nécessitera au préalable un échange téléphonique ou un rendez-vous avec un conseiller habitat de l'ADIL 02 97 47 02 30.**

### B. Quels sont les professionnels qualifiés pour rédiger ces documents?

Ces documents doivent être rédigés par un notaire, un géomètre expert ou par un avocat, sous la forme notariée pour pouvoir être publié à la conservation des hypothèques.

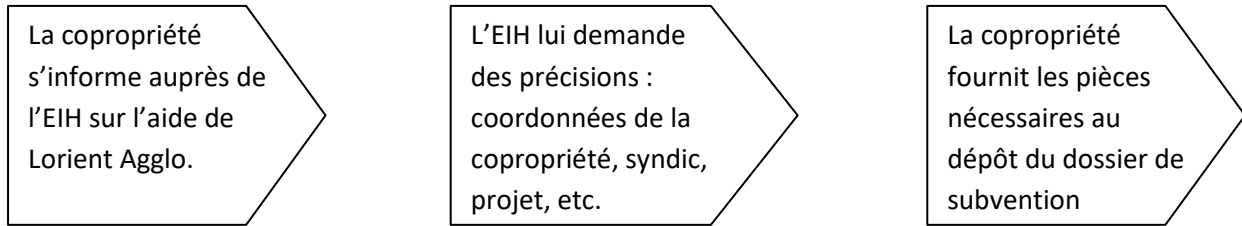
### C. Date d'application

Dispositif applicable à compter du 1er juillet 2021.  
Aucune facture antérieure à cette date ne sera acceptée.

### D. Montant de l'aide

L'aide est de 50% du montant TTC de l'acte notarié (aide plafonnée à 1.500 €).

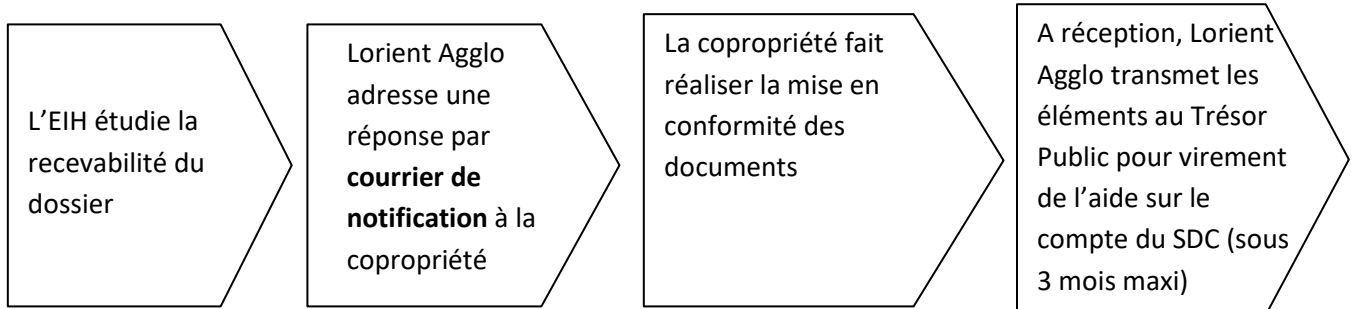
# CONSTITUTION DU DOSSIER



## E. Pièces à transmettre à [conseillers-habitat@agglo-orient.fr](mailto:conseillers-habitat@agglo-orient.fr) pour étudier la demande

- **La fiche synthétique de la copropriété avec son N° d'immatriculation**  
*La copropriété doit obligatoirement être enregistrée au Registre National des Copropriétés : [registre-coproprietes.gouv.fr](http://registre-coproprietes.gouv.fr).*  
*En cas de difficulté, les conseillers-juristes de l'ADIL peuvent vous aider dans cette démarche.*
- **La copie du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale** ayant voté l'accord de modification du règlement de copropriété
- **Le RIB** au nom du syndicat des copropriétaires (SDC)

Le dossier doit être complet et conforme avant son instruction par Lorient Agglomération



## F. Justificatifs à fournir pour demander le paiement de l'aide au conseiller qui suit votre dossier

Après l'accord de subvention (courrier de Lorient Agglomération), fournir :

- une copie de la facture d'honoraires du professionnel
- une copie du document réglementaire